

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2021-09
---	---	-----------------

SEANCE DU 26 MARS 2021

<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="3">NOMBRE DE MEMBRES</th> </tr> <tr> <th>Afférents au Conseil</th> <th>En exercice</th> <th>Qui ont pris part à la délibération</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: center;">14</td> </tr> </tbody> </table> <p>Date de la convocation 15/03/2021</p> <p>Date d'affichage 29/03/2021</p>	NOMBRE DE MEMBRES			Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	15	15	14	<p>Le 26 mars 2021 à 19 heures, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis en séance publique dans la salle des fêtes (conformément à l'article 3 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie du covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire), sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire</p> <p>Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, PAIN Valéry, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, BRUSLE Rozenn, CHARREAU Samuel, DESBOIS Charline, DUVEAU Anthony, GAUTHIER Cindy, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan,</p> <p>Procuration : Absents : MORTIER Céline Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Secrétaire: GAUTHIER Cindy</p>
NOMBRE DE MEMBRES										
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération								
15	15	14								

OBJET : COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Trésorier Municipal ;

Il précise que le Trésorier Municipal vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le compte de gestion 2020 de la commune émis par le trésorier municipal,
- PRECISE que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.

Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT

